



Juin 2014

Les dernières données disponibles sur l'emploi dans les exploitations agricoles attestent à bien des égards d'une professionnalisation croissante de l'agriculture régionale.

Le recours à des salariés ou à de la prestation de services se substituent de plus en plus à la main-d'œuvre familiale.

Le nombre de salariés permanents ainsi que le nombre d'exploitations qui y ont recours progressent en effet de façon notable entre 2010 et 2012 tandis que les conjoints participent de moins en moins aux travaux agricoles.

Recul de la main-d'oeuvre globale exerçant une activité agricole mais hausse du recours aux salariés

En 2012, le Languedoc-Roussillon compte 29 413 exploitations agricoles, soit un nombre en baisse de 4,2 % par rapport à 2010. La diminution du nombre d'exploitations sur ces deux années a été plus importante pour celles qui sont moyennes et grandes⁽¹⁾. Ces dernières ne sont en effet plus que 15 568 en 2012 contre 16 385 en 2010.

Plusieurs phénomènes apparaissent assez nettement sur les dernières années, traduisant souvent une **professionnalisation croissante des exploitations agricoles régionales** :

- **les Gaecs (groupement agricole d'exploitation en commun) et formes sociétaires** sont de plus en plus nombreux : on en dénombre 5 580 en 2012 alors qu'ils n'étaient que 5 382 en 2010 (+3,7 %) et à peine 4 500 en 2000 ;

- **les exploitations agricoles régionales mobilisent de plus en plus de salariés permanents** ⁽²⁾

- **le nombre d'exploitations employant des salariés permanents augmente** : 3 774 exploitations en 2012 contre 3 610 en 2010 (+4,5 %). La forte baisse subie entre 2000 et 2010 (-26 %) est donc enrayée, au moins pour le moment ;

- **le nombre de salariés permanents employés progresse lui aussi** : les salariés permanents des exploitations agricoles étaient 8 977 en 2010, leur effectif est de 9 336 en 2012, soit une hausse de 4 % ;

- ces salariés permanents sont de plus en plus souvent à temps partiel ou sur des contrats à durée déterminée de 8 mois ou plus : l'effectif en équivalent temps-plein des salariés permanents diminue sensiblement entre 2010 et 2012, passant de 7 735 unités de travail annuel (UTA⁽³⁾) à 7 347 UTA (-5 %). Ce constat, joint à la progression du nombre de salariés permanents atteste d'une progression assez marquée du temps partiel sur la même période ou alors d'une baisse sensible des heures supplémentaires ;

- l'agriculture régionale repose de plus en plus sur le **recours à des salariés non permanents⁽⁴⁾ ou à des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou Coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma)** : alors qu'en 2010, cette catégorie de main-d'œuvre représentait 7 380 UTA, elle atteint 7 869 UTA en 2012, soit une progression de 5,5 % pour les seuls salariés saisonniers ou occasionnels et de 13,2 % pour les ETA et Cuma. L'importance du travail réalisé par cette catégorie de main-d'œuvre (19 % du total des UTA) est d'ailleurs notable en Languedoc-Roussillon : la région figure au 2^{ème} rang du palmarès national selon ce critère, à égalité avec Champagne-Ardenne et derrière PACA (22 % du total des UTA).

Pour autant, la main-d'œuvre agricole globale continue de diminuer : en

1. Les surfaces agricoles et cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS) à partir de laquelle est déterminé le classement entre petites exploitations (PBS < 25 k€), et moyennes et grandes exploitations (PBS > ou égale à 25 k€).

2. Les salariés permanents occupent un poste au moins 8 mois dans l'année à temps partiel ou à temps complet.

3. L'unité de travail annuel (UTA) (indicateur RA) est égale au temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an. Elle est comparable à l'équivalent temps plein utilisé par la MSA.

4. Les salariés saisonniers ou occasionnels travaillent à temps partiel ou complet mais seulement une partie de l'année.



	2000 RA	2010 RA	2011	2012
Nombre total d'exploitations agricoles	43 790	30 710	29 761	29 413
<i>Petites exploitations</i>	23 102	14 325	13 852	13 845
<i>Moyennes et grandes exploitations</i>	20 688	16 385	15 909	15 568
Nombre d'exploitations en Gaec ou sociétés	4 500	5 382	5 480	5 580
Expl. employant des sal. Permanents	4 874	3 610	3 666	3 774

2012, les exploitations agricoles de la région ne mobilisent plus au total que 41 178 UTA, contre 42 500 en 2010 (-3 % en 2 ans). Et en effet, la main-d'œuvre familiale⁽⁵⁾ qui est la plus forte composante du travail fourni dans les exploitations agricoles (un peu plus de 63 % du total des UTA) subit un recul entre 2010 et 2012. La baisse est nette, tant en nombre de personnes (-6,1 % avec seulement 44 388 personnes en 2012 contre 47 288 en 2010) qu'en UTA (-5,2 % avec 25 961 UTA en 2012 contre 27 385 UTA en 2010).

La main-d'œuvre familiale diminue donc dans la région à un rythme relativement soutenu⁽⁶⁾. Dans le même temps, la quantité de travail fournie par l'ensemble des salariés (y compris les salariés des ETA et Cuma) qui est particulièrement forte en Languedoc-Roussillon (37 %, soit un niveau largement supérieur à la moyenne métropolitaine

de 30 %) progresse. Mais, outre cette hausse constatée sur le travail salarié, de nouveaux indices tendent à montrer que la baisse de la main-d'œuvre familiale résulte en fait de la professionnalisation de l'agriculture régionale :

- c'est le travail fourni par la famille des chefs et des coexploitants qui a le plus fortement reculé : notamment, le nombre de conjoints participant aux travaux de l'exploitation a diminué de 10,5 % entre 2010 et 2012, ce qui correspond à une baisse de 9,5 % de la quantité de travail qu'ils fournissent (3 421 UTA en 2012, contre 3 781 UTA en 2010) ;
- la baisse du nombre de chefs et coexploitants reste contenue à un rythme de -3,8 % soit un niveau proche de la baisse observée pour le nombre total d'exploitations (-4,2 % entre 2010 et 2012).

5. Le recensement agricole (RA) fait la distinction entre, d'une part, la main-d'œuvre familiale composée des chefs d'exploitation et coexploitants, conjoints et autres membres de la famille et, d'autre part, les actifs salariés (permanents et saisonniers). La main-d'œuvre familiale peut avoir un statut salarié.

6. Tendances qui, en l'absence d'informations sur le sujet dans les données de la MSA, correspondent à une estimation et qui devra donc être confirmée par les résultats de l'enquête intercensitaire de 2013.

Pour en savoir plus :

"Le bilan annuel de l'emploi agricole (données 2012)"

est paru sur le site Agreste

Thématiques - Structures agricoles - Emploi

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

	2000 RA		2010 RA		2011		2012	
	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA
Total actifs agricoles	nr	57 782	nr	42 500	nr	41 676	nr	41 178
Main-d'œuvre familiale	72 142	36 126	47 288	27 385	45 475	26 489	44 388	25 961
Chefs d'exploitation et coexploitants	46 628	27 071	34 162	22 251	33 175	21 636	32 860	21 372
sur petites exploitations	23 298	7 270	14 565	5 645	14 084	5 458	14 077	5 456
sur moyennes et grandes exploitations	23 330	19 801	19 597	16 607	19 091	16 177	18 783	15 917
Conjoints non coexploitants actifs	16 792	6 244	9 622	3 781	9 101	3 596	8 608	3 421
Autre main-d'œuvre familiale	8 722	2 811	3 504	1 352	3 199	1 257	2 920	1 168
Actifs agricoles salariés	nr	21 656	nr	15 115	nr	15 187	nr	15 217
Salariés permanents	11 103	9 743	8 977	7 735	9 275	7 663	9 336	7 347
Saisonniers occasionnels ETA-Cuma	nr	11 913	nr	7 380	nr	7 524	nr	7 869
salariés saisonniers et occasionnels	nr	11 545	nr	6 329	nr	6 405	nr	6 679
ETA et Cuma	nr	368	nr	1 052	nr	1 119	nr	1 191

nr : non renseigné

Source : Agreste – RA2000 et 2010 – MSA 2011 et 2012, traitement Languedoc-Roussillon

Salaires horaires moyens bruts

		2000	2010	2011	2012
Total des actifs agricoles salariés	 salaire horaire	7,78 €/h	11,05 €/h	11,26 €/h	11,55 €/h
	rapport au SMIC	1,23 SMIC	1,25 SMIC	1,25 SMIC	1,24 SMIC
Salariés permanents	 salaire horaire	8,25 €/h	11,64 €/h	11,91 €/h	12,25 €/h
	rapport au SMIC	1,31 SMIC	1,31 SMIC	1,32 SMIC	1,32 SMIC
Salariés saisonniers et occasionnels	 salaire horaire	7,23 €/h	10,31 €/h	10,47 €/h	10,77 €/h
	rapport au SMIC	1,15 SMIC	1,16 SMIC	1,16 SMIC	1,16 SMIC

Source : MSA

NB : le taux horaire inclut les indemnités compensatrices de congés payés (ICCP) versées en fin de contrat. Le versement de ces ICCP majore plus sensiblement les taux horaires des travailleurs non permanents

Les niveaux des salaires versés dans la région évoluent au même rythme que le Smic depuis 2009. Supérieurs au Smic de 32 % pour les salariés permanents et de 16 % pour les salariés saisonniers et occasionnels, ils sont néanmoins sensiblement inférieurs aux moyennes métropolitaines où les salariés permanents perçoivent 1,36 Smic et les salariés saisonniers ou occasionnels 1,18 Smic.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 Service régional de l'information statistique et économique
 Place Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02
 Téléphone : 04 67 10 18 50
 Télécopie : 04 67 10 18 51
www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Philippe Mérillon
 Rédactrice en chef : Camille de Caix
 Auteur : Camille de Caix
 Composition : Gisèle Varraud
 © Agreste 2014
 ISSN : en cours

Pour tout renseignement : en-savoir-plus.draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr